

LA LECON DE MALICORNAY

Le Fait religieux pris en otage

de René Nouailhat (Paris L'Harmattan 2019)

René Nouailhat, historien des religions et fondateur de l'Institut de Formation à l'Enseignement du fait religieux de l'Université de Dijon, soutient dans ce dernier ouvrage un professeur des écoles frappé d'interdiction d'enseigner le 3 février 2017 pour avoir entrepris de présenter dans le cadre de l'enseignement du fait religieux des passages de l'Ancien Testament à des élèves de CM2. « C'est une honte pour l'Education Nationale » soulignait-il dans le *Figaro* du 8 février 2018, « et je le soutiens comme Régis Debray et le Recteur Philippe Joutard, auteurs des premiers Rapports sur l'enseignement du fait religieux en 1989 et 2002. Il faut féliciter cet enseignant pour avoir osé se coller au fait religieux dans un contexte de frilosité ». Cet enseignant, Mathieu Faucher, confiait : « Je me suis formé tout seul. J'aurais eu besoin de conseils »

Alors que la Commission disciplinaire lui reprochait d'avoir « exploité des sources religieuses inadaptées à l'âge de ses élèves et contraires aux principes de neutralité et de laïcité », Pierre Kahn, coordonnateur du groupe chargé de concevoir le programme d'enseignement moral et civique affirmait au contraire que : « L'Ancien comme le Nouveau Testament font partie de notre patrimoine culturel au même titre que la mythologie grecque ou romaine ou que les monuments religieux que les enseignants sont invités à faire visiter à leurs élèves ».

L'intérêt du livre de M. Nouailhat, c'est qu'il définit de manière pédagogique trois éléments qui sont au cœur du problème soulevé dans le procès d'intention dont a été victime M.Faucher, les concepts de laïcité et du fait religieux qui conduisent à la nécessité absolue d'enseigner le fait religieux dans les établissements scolaires de notre République.

L'auteur rappelle l'étymologie du terme « laïc », soit « non ecclésiastique » ; en effet « laikos » désigne le peuple par rapport aux prêtres (p.28). La définition du Littré de 1871 stipule que « le terme « laïque » intègre tous les membres de la société (p.29). En ce sens la laïcité assure la libre expression et la libre manifestation des convictions (p.33). Les lois anticléricales votées entre 1879 et 1886 n'étaient pas antireligieuses ; elles tendaient à pérenniser la République en libérant l'Ecole de la mainmise cléricale (p.58). Dans ce sens, l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (1886) délivre un enseignement de la matière religieuse laïcisée (p.60). Par contre la Loi de 1905 confisque les biens d'Eglise, ferme les écoles privées, interdit aux religieux d'enseigner dans les établissements scolaires publics. L'inculture religieuse se développe, rendant la transmission du patrimoine impossible (p.75). JP Chevènement, conseillé par le Professeur Jacques Berque, relance l'éducation civique et encourage l'ouverture à la polyculture en 1985.

Avec le développement généralisé de la question religieuse, l'intégration du fait religieux devient indispensable (p.132) comme facteur basique de lien social (p.135) ou comme condition d'étude du patrimoine architectural en Europe. Néanmoins, lors du projet du Traité Constitutionnel Européen de 2004 qui reconnaissait « l'héritage religieux de l'Europe pourtant sans privilégier une religion », le référendum en France du 29 mai 2005 le refusa (p.139). M.Nouailhat aura été de tous les combats pour faire admettre que les faits religieux « mettent les hommes en communion » (p.52) et que « si la République ne reconnaît aucun culte, il lui importe de connaître les croyances » (p.51). Il rappelle que le champ religieux est toujours pluri-religieux (p.41) ; ainsi dans les premiers siècles de l'histoire chrétienne, c'est un ensemble judéo-pagano-barbaro-chrétien qui se constitue. Le

Christianisme se développe à partir du judaïsme (l'Ancien Testament préparant au Nouveau), de l'hellénisme pour le vocabulaire, la pensée de la doctrine chrétienne et de la romanité pour la structure hiérarchique (p.43). La présence de plus en plus étendue de l'islam est mise en cause par les versions islamistes qui défigurent cette religion en l'instrumentalisant (p.67), aussi convient-il d'enseigner la différence entre la dimension religieuse des cultures et la dimension culturelle des religions (p.123) ; sur ce plan, il faut regretter l'échec de la formation laïque des imams qui était prévue à Paris IV en 2005 (p.143). Le fait religieux révèle également que la tradition philosophique, d'après Henri Pena-Ruiz, distincte de la tradition religieuse est une version parmi d'autres de la spiritualité (p.54). Parler de fait religieux permet d'exprimer la matérialité et la spiritualité des faits. Textes fondateurs et lieux sacrés, rites et pratiques de piété, traditions se sont constitués en fonction des contextes et des conditions historiques et matérielles. Le Rapport Debray (2002) recommandait justement « d'informer des faits pour en élaborer les significations » (p.55).

Les pièces annexes permettent au lecteur de comprendre l'ensemble de cet exemple de refus de l'enseignement du fait religieux et particulièrement les raisons pour lesquelles M. Nouailhat soutient le travail pédagogique de M. Faucher dont la préparation des cours sur le fait religieux était très minutieuse (p.153 à 163). L'ignominieuse lettre anonyme sur le « cas de prosélytisme (sic) religieux » (p.164) qui est reproché, est contestée par de nombreux extraits de la presse régionale, nationale et étrangère qui soutiennent l'enseignant accusé (p. 167 à 220). Le document le plus révélateur sur « cette violation grossière par une autorité administrative inculte et vulgaire » (comme le définit l'enseignant de philosophie M. René Chiche p.192) est l'interview que M. Gaudemer, doctorant à l'Université de Caen a obtenu de l'inspecteur censeur dans lequel M. Gaucher prononce cet aveu significatif : « Un inspecteur ne peut pas avoir d'autres points de vue que les instructions » (p.186). Tout est dit dans cette phrase-sanction. D'ailleurs M. Gaudemer beaucoup plus avisé que son interlocuteur résume ainsi le fait culturel : « Le problème c'est que les enseignants confondent souvent le culte et la culture. Ils ont l'impression de privilégier une religion quand ils parlent d'un objet de culture qui présente des traces d'une religion en particulier ». On aurait aimé que M. Faucher soit inspecté plutôt par M. Gaudemer !

On saura gré à l'auteur d'avoir rappelé que « trop de schémas réducteurs et de sectarismes identitaires plombent le sujet. Il faut, plus que jamais, mieux connaître les religions, en expliquer les genèses, les développements, les contradictions et les complexités » (p.113). Les orientations bibliographiques multiples (p. 227 à 236) nous invitent à poursuivre notre connaissance des cultures du monde parce que, et le message du Professeur René Nouailhat est évident, l'ignorance conduit au chaos.

Christian Lochon.